



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés :
LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile
BUTTET Frédéric, ayant donné pouvoir à GOUILLER Sébastien

Secrétaire de séance : CORRE Michelle

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES :
Contre : 0
Pour : 13
Abstention : 0
Date de convocation : 02/04/2024

OBJET : VOTE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune doit faire face en matière d'assainissement collectif à une augmentation des frais de fonctionnement (notamment les frais d'électricité du poste de refoulement) liés à la mise aux normes complète du système d'assainissement.

Le Maire propose au conseil municipal que, pour des besoins d'équilibre de la section de fonctionnement du budget assainissement, la part communale des tarifs du service public d'assainissement collectif soit fixée comme suit à compter du 01 juillet 2024 :

ABONNEMENT	A COMPTER DU 01/07/2024
Part fixe (€ HT / semestre)	30
Part proportionnelle (€ HT / m3)	1.65

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la part communale des tarifs du service public d'assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet 2024 dans le budget assainissement comme proposé ci-dessus par le Maire.

Fait à St Maurice les Châteauneuf, le 11/04/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

